

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024D111

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 28 octobre 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

31 Présents :

AIZENAY : S. ADELEE, M. TRAINÉAU, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION
BEAUFOU : J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS
MACHE : C. NEAU
PALLUAU : G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

12 Absents excusés (dont 9 pouvoirs) :

AIZENAY : F. ROY (pouvoir à S. ADELEE), R. URBANEK (pouvoir à F. MORNET), C. BARANGER (pouvoir à I. GUERINEAU)
APREMONT : S. BUFFETAUT (pouvoir à G. CHAMPION)
BEAUFOU : D. HERMOUET (pouvoir JP BODIN)
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX (pouvoir à D. PASQUIER)
MACHE : F. RAGER (pouvoir à C. NEAU)
PALLUAU : M. BARRETEAU (pouvoir à G. BUTEAU)
POIRE-SUR-VIE (LE) : N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET (pouvoir à G. PLISSONNEAU)

6 Absents :

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY
GENETOUZE (LA) : S. GUIDOUX
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND

Objet : Budget Général – Modification de l'autorisation de programme relative aux travaux de rénovation de la piscine d'Aizenay (AP2020-12).

Le Président rappelle que par délibération n°2020D28 du 2 mars 2020, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place des autorisations de programme pour les opérations de plus grande envergure dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années.

Ces mêmes autorisations de programme ont été modifiées et ajustées plusieurs fois à l'occasion du vote du budget sur les exercices 2021 à 2024.

C'est le cas notamment pour l'AP2020-12 relative aux travaux de rénovation de la piscine d'Aizenay.

Suite aux problèmes de malfaçons rencontrés sur ces travaux, il convient de modifier à nouveau le montant de l'AP comme suit :

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	Montant TTC de l'AP révisé	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Financement
AP2020-12	12 – Travaux de rénovation piscine d'Aizenay (chap. 23)	5 500 000 €	5 550 000 €	192 008,54 €	1 955 164,62 €	2 959 490,16 €	259 872,56 €	183 464,12 €		Subventions Région, Département et DSIL (1 965 800 €), FCTVA, emprunt/autofinancement

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-200072882-20241029-2024D111-DE

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De modifier l'autorisation de programme mentionnée ci-dessus.
- D'inscrire mes crédits de paiement correspondant au Budget 2024.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-neuf octobre deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 04/11/2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

